

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

30 juin 2026

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Table des matières

30 juin 2026

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2-3
Analyse des risques	3
Faits marquants	3-4
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État de l'actif financier net et de la variation de l'actif financier net, non audité	7
État des résultats non audité	8
État de la variation de l'actif financier net non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes afférentes aux états financiers provisoires non audités	11-21

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2026

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») porte sur la période de trois mois close le 30 juin 2026. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 et le Rapport annuel 2025-2026 de la Société, lequel comprend les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2026. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment le Rapport annuel et dans le Sommaire du plan d'entreprise approuvés par le gouvernement fédéral, à l'adresse www.marineatlantique.ca.

Les états financiers non vérifiés et les notes complémentaires ont été établis selon les Normes comptables du secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantique est une société d'État fédérale chargée de remplir le mandat constitutionnel d'offrir un service de transport de marchandises et de passagers entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service assure une liaison essentielle entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada continental.

Marine Atlantique, qui a son siège social à St. John's (T.-N.-L.), exploite des terminaux à Port aux Basques et à Argentia (T.-N.-L.) et à North Sydney (N.-É.). La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney et un service de traversier saisonnier de 280 milles marins entre Argentia et North Sydney.

Pour remplir son mandat, Marine Atlantic assure ses services à l'aide d'une flotte composée à la fois de navires affrétés et de navires lui appartenant. La société rend des comptes chaque année au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports.

Pour garantir l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à plusieurs lois et règlements, dont le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (navires)*, la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses* et ses règlements, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et ses règlements, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs (RSTI)* et la partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2026

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)

Trimestre clos le 30 juin 2026							
	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	%
Revenus	33 145	32 790	33 625	355	1 %	(480)	-1 %
Charges	82 158	93 895	77 057	11 737	13 %	(5 101)	-7 %

¹ Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux montants inscrits au budget ou comptabilisés pour l'exercice précédent.

Aperçu statistique

Trimestre clos le 30 juin 2026							
	Réel	Prévision	Exercice précédent	par rapport aux prévis		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
	N ^{bre}	N ^{bre}	N ^{bre}	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Passagers	95 171	91 642	91 140	3 529	4%	4 031	4%
Véhicules de tourisme	37 697	36 276	36 410	1 421	4%	1 287	4%
Véhicules utilitaires	28 425	27 981	27 376	444	2%	1 049	4%
Équivalents autos ³	160 315	157 685	154 422	2 630	2%	5 893	4%
Traversées	481	473	459	8	2%	22	5%

² Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux prévisions/résultats de l'exercice précédent.

³ Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile.

REVENUS

Comparaison avec le budget

Les revenus de la Société ont augmenté de un pour cent par rapport au budget. Le trafic passager a augmenté de 4 % et le trafic commercial, de 2 %. Les gains tirés des instruments dérivés ont dépassé les prévisions budgétaires, principalement en raison du programme de couverture des prix du carburant. Les ventes à bord ont été inférieures aux objectifs.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les revenus du transport ont diminué de un pour cent par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique en grande partie par la réduction de 50 % des tarifs, entrée en vigueur le 1^{er} août 2025, qui a

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2026

entraîné une baisse des revenus malgré une augmentation du volume de trafic. Le trafic global a augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente. Le programme de couverture a permis de dégager des gains plus élevés sur les instruments dérivés par rapport à l'année dernière.

CHARGES

Comparaison avec le budget

Les charges de la Société au cours du trimestre ont été inférieures au budget de 11 %. Des économies ont été réalisées dans la plupart des catégories de coûts d'exploitation, en partie en raison du calendrier des activités. De plus, la livraison de l'Île Rouge, dernier navire à avoir rejoint la flotte, a été retardée, ce qui a entraîné un report des coûts liés à l'affrètement et à la mise en service.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les dépenses de la Société au cours du trimestre ont diminué de sept pour cent par rapport à l'année dernière. Les charges d'exploitation ont augmenté de quatre pour cent par rapport à l'année précédente en raison de la hausse des salaires liée à l'inflation et des coûts liés à la mise en service de l'Île Rouge. Les coûts du carburant ont augmenté de 42 %, principalement en raison de la hausse importante du prix du courant.

Immobilisations corporelles

La Société a investi 15,9 millions de dollars dans ses immobilisations au cours du premier trimestre dans le cadre du réinvestissement continu de l'actif. Cela comprenait 14,2 millions de dollars pour des projets liés à la flotte et 1,7 million de dollars pour le remplacement et la modernisation des installations à terre, de la technologie de l'information, des investissements dans l'innovation et l'achat d'équipement.

Prévision

Sur la base des résultats des trois premiers mois et de l'affectation budgétaire pour le reste de l'exercice, la Société prévoit qu'elle fonctionnera à l'intérieur du cadre financier approuvé. Il n'y a eu aucune révision des buts ou des objectifs par rapport au Sommaire du plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030.

ANALYSE DES RISQUES

Les risques financiers de la Société ont déjà été communiqués dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030 et le Rapport annuel de 2025-2026 de la Société. Il n'y a aucun changement important par rapport aux risques énoncés précédemment.

FAITS MARQUANTS

Le gouvernement du Canada a annoncé en juin que Marine Atlantic recevrait environ 350 millions de dollars en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre d'un nouveau programme pluriannuel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2026

d'investissements en infrastructure visant à moderniser les infrastructures terrestres essentielles, à améliorer la fiabilité du service et à soutenir la prestation à long terme d'un service de traversier sécuritaire et efficace.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits de 70,8 millions de dollars du gouvernement du Canada au cours du premier trimestre terminé le 30 juin 2026. Veuillez consulter la note 2a) des états financiers intermédiaires non audités pour consulter la politique comptable de la Société concernant les crédits du gouvernement. À la note 4 des états financiers intermédiaires non audités, nous précisons l'utilisation des crédits reçus au cours de la période.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2026

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalie importante. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements du présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers non vérifiés donnent, dans tous leurs éléments significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.



Murray Hupman, ing.
Président et directeur général



Shawn Leamon, CPA, CGA
Vice-président aux finances

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Le 12 août 2026

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**Etat de la situation financière****Au 30 juin 2026**

(en milliers de dollars)

	Notes	30 juin 2026	31 mars 2026 Ajusté (Note 3)
		\$	\$
Actif			
Actif financier			
Trésorerie		18 377	9 975
Débiteurs		11 556	13 118
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	4	-	25 959
Stocks destinés à la revente		531	404
Instruments financiers dérivés		7 503	8 700
Actif cumulé au titre des prestations de retraite		187 833	184 553
		225 800	242 709
Actif non financier			
Immobilisations corporelles		338 898	337 360
Stocks destinés à la consommation		36 571	43 685
Charges payées d'avance		17 395	15 421
		392 864	396 466
Total de l'actif		618 664	639 175
Passif			
Passif financier			
Comptes créditeurs et charges à payer		22 273	39 038
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation		26 913	27 133
Instruments financiers dérivés		174	-
Somme à payer au gouvernement du Canada	4	7 759	-
Charges cumulées au titre des indemnités de vacances		8 433	8 257
Passif cumulé au titre des prestations de retraite		3 961	3 961
Passif cumulé au titre des avantages complémentaires de retraite		46 183	46 613
Passif cumulé au titre des avantages postérieurs à l'emploi		15 468	14 834
		131 164	139 836
Passif non financier			
Revenus reportés		17 350	15 885
Total du passif		148 514	155 721
Actif net		470 150	483 454
Éléments de l'actif net :			
Excédent accumulé		203 161	215 105
Gains de réévaluation cumulés		8 459	9 819
Capital-actions émis		258 530	258 530
		470 150	483 454

Éventualités

8

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**Etat de l'actif financier net et de la variation de l'actif financier net**

Au 30 juin 2026

(en milliers de dollars)

	30 juin 2026	31 mars 2026 (Note 3)
	\$	\$
Actif financier	225 800	242 709
Passif financier	131 164	139 836
Actif financier net à la fin de la période	94 636	102 873

Etat de la variation des actifs financiers nets

	Trimestre clos le 30 juin 2026	2025 (Note 3)
	\$	\$
Déficit lié aux activités	(11 944)	(14 023)
Immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 892)	(8 139)
Amortissement d'immobilisations corporelles	14 354	14 332
	(1 538)	6 193
Actif non financier		
Variation nette des stocks destinés à la consommation	7 114	(3 298)
Variation nette des charges payées d'avance	(1 974)	(224)
	5 140	(3 522)
Variation nette du passif non financier	1 465	(3 574)
Pertes de réévaluation nettes pour la période	(1 360)	(2 816)
Diminution des actifs financiers nets	(8 237)	(17 742)
Actif financier net au début de la période	102 873	86 843
Actif financier net à la fin de la période	94 636	69 101

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des résultats

Pour la période close le 30 juin 2026

(en milliers de dollars)

	Notes	Trimestre clos le 30 juin	
		2026	2025 (Note 3)
		\$	\$
Revenus			
Revenus des activités de transport	5	30 481	33 390
Revenus d'intérêts		157	80
Gain de change		26	155
Gain réalisé sur les instruments financiers dérivés		2 481	-
		33 145	33 625
Charges			
Salaires et avantages sociaux		33 818	32 345
Amortissement		14 354	14 332
Taxes sur l'importation des affrètements		806	806
Carburant		14 233	10 049
Matériaux, fournitures et services		10 529	9 310
Frais d'affrètement		6 057	6 128
Réparations et entretien		2 001	2 715
Assurance, loyer et services publics		1 921	1 833
Pertes sur disposition et réduction de la valeur d'immobilisations corporelles		-	-
Coûts administratifs		496	575
Frais de déplacement		536	405
Perte réalisée sur dérivés		-	175
Avantages sociaux futurs	6	(2 593)	(1 616)
		82 158	77 057
Déficit avant le financement public		(49 013)	(43 432)
Financement public	4		
Activités de fonctionnement		21 177	21 270
Immobilisations corporelles		15 892	8 139
		37 069	29 409
Déficit lié aux activités		(11 944)	(14 023)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat de la variation de l'actif net

Pour la période close le 30 juin 2026

(en milliers de dollars)

	Trimestre clos le 30 juin	
	2026	2025 (Note 3)
	\$	\$
Excédent accumulé		
Déficit de l'exercice	(11 944)	(14 023)
Excédent accumulé au début de l'exercice	215 105	200 639
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	203 161	186 616
Gains et pertes cumulés liés à la réévaluation		
Gains (pertes) de réévaluation survenus pendant la période		
Gain non réalisé sur devises	11	61
Gain (perte) non réalisé sur dérivés	1 110	(3 052)
Reclassement à l'état des résultats		
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur dérivés	(2 481)	175
Pertes de réévaluation nettes pour l'exercice	(1 360)	(2 816)
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	9 819	3 176
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	8 459	360
Capital-actions émis		
Capital-actions émis au début et à la fin de l'année	258 530	258 530
Actif net total	470 150	445 506

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des flux de trésorerie

Pour la période close le 30 juin 2026

(en milliers de dollars)

	Trimestre clos le	
	30 juin	
	2026	2025
	\$	\$
Transactions des activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	30 429	35 988
Rentrées de fonds – autres	157	80
Financement public – activités de fonctionnement	46 742	32 952
Financement public – capital	24 044	17 762
Sorties de fonds – fournisseurs	(41 489)	(33 450)
Encaissements nets – règlement de dérivés	4 600	(160)
Sorties de fonds – employés	(31 565)	(30 130)
Sorties de fonds – avantages sociaux futurs	(483)	(525)
	32 435	22 517
Transactions en immobilisations		
Achat d’immobilisations corporelles	(24 044)	(17 762)
	(24 044)	(17 762)
Effet des variations de change sur la trésorerie	11	61
Augmentation nette de la trésorerie	8 402	4 816
Trésorerie au début de l’exercice	9 975	10 783
Trésorerie à la fin de l’exercice	18 377	15 599

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.*, de 1986, établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale (1995)*, le mandat de la Société a été réduit à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier. Sa plus forte période d'activités est l'été (le deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (le quatrième trimestre), en raison du grand nombre de touristes et du fait qu'ils préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés par la direction conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Le référentiel comptable est celui des Normes comptables du secteur public du Canada. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas tous les renseignements à fournir qui figurent dans les états financiers annuels audités de Marine Atlantique S.C.C. Les renseignements présentés ci-dessous s'ajoutent à ceux qui apparaissent dans les états financiers annuels. Les états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada.

(a) Financement public

La Société reçoit un financement public qui lui permet de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face à l'excédent des charges d'exploitation sur les revenus générés et d'acquiescer des immobilisations corporelles. Le financement public reçu est comptabilisé dans les résultats de l'exercice au cours duquel il a été autorisé et où tous les critères d'admissibilité ont été satisfaits par la Société. Tout écart entre les montants reçus et les montants autorisés et admissibles constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier). La Société vend parfois des actifs et doit alors verser le produit net de la vente au Trésor public. Le cas échéant, le produit net est porté en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu.

(b) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer sont évalués selon le coût ou le coût après amortissement.

Les dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de conclusion des contrats dérivés, puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture de la période de rapport visée. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le montant cumulatif des

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

gains et pertes de réévaluation associés à l'élément décomptabilisé fait l'objet d'une écriture de contre-passation et est reclassé dans l'état des résultats. Les instruments dérivés sont décomptabilisés à la date d'expiration des contrats dérivés. Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les estimations de la juste valeur sont établies à une date donnée, au moyen de l'information disponible à ce moment sur les instruments financiers et les conditions du marché. Les estimations sont, par nature, subjectives, car elles reposent sur des incertitudes et d'importants jugements posés. Les instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur sont regroupés selon une hiérarchie fondée sur la mesure dans laquelle la juste valeur est observable. Les évaluations des justes valeurs de niveau 1 sont tirées des prix cotés sur un marché actif, non rajustés pour des actifs ou passifs identiques. Les évaluations des justes valeurs de niveau 2 sont tirées de données autres que les prix cotés sur un marché inclus au niveau 1 qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif concerné. Les évaluations des justes valeurs de niveau 3 sont tirées de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

(c) Stocks

Les stocks comprennent le carburant, évalué au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux, et les pièces de rechange des navires, évaluées au coût historique.

(d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à l'amélioration ou au perfectionnement, ainsi que le coût estimé pour régler les obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

Les améliorations sont des dépenses liées à la modification ou à la modernisation d'un actif qui prolongent sensiblement sa durée de vie utile ou améliorent sa fonctionnalité.

La flotte de navires de la Société comprend les navires qui lui appartiennent et les projets de navires, les installations côtières se composent des bâtiments des terminaux, des installations de débarquement, des quais et des infrastructures connexes. Le matériel comprend le matériel informatique et les logiciels, le mobilier et les véhicules.

Les principales pièces de rechange sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles et ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas utilisées. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle donnée.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord des navires, déduction faite de

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire.

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue tous les ans. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

Navire (y compris les projets de navires)	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Équipement	10 % à 25 %
Améliorations locatives	la plus courte des périodes suivantes : la durée du contrat de location ou la durée de vie utile

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

(e) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et des coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont cumulées pour répondre aux projections de retraite.

i) Actif (passif) accumulé au titre des prestations de retraite

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, ainsi que trois régimes de retraite supplémentaires non capitalisés.

Le régime de retraite agréé est un régime à prestations déterminées. La méthode de calcul des prestations pour les membres actifs du régime prévoit le versement de prestations correspondant à 1,6 % de leur salaire moyen non annualisé des cinq meilleures années ou de leur salaire moyen annualisé des 60 derniers mois, le montant le plus élevé étant retenu. Cette méthode de calcul s'applique jusqu'à la moyenne sur cinq ans des revenus maximums du Régime de pensions du Canada avant la retraite. Pour les revenus supérieurs à ce seuil, la formule ajoute 2 % par année de service, jusqu'à un maximum de 35 ans. Le régime de retraite agréé prévoit que des rajustements à des fins d'indexation pourront être apportés aux prestations de retraite et aux prestations aux survivants à verser au cours d'une année civile après le troisième anniversaire de la retraite ou du décès du participant, selon le premier de ces événements. De tels rajustements correspondent au taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation moins 3 %, sous réserve d'un taux de croissance annuel maximal de 3 %. Aucun rajustement à des fins d'indexation n'est apporté si le taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation est inférieur à 3 %.

Le régime de retraite supplémentaire adopté le 2 juin 1994 et le régime de retraite supplémentaire adopté le 6 juin 1990 ont été supprimés le 1^{er} mars 2001 (ci-après, appelés conjointement les anciens régimes de retraite supplémentaires), et la couverture des membres inactifs ayant droit à des prestations avant cette date a été maintenue.

En 2006, un régime de retraite supplémentaire a été mis en place à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les années de service depuis 2004.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie aux prestations accumulées pour les années de service depuis 2009 pour tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont établies en fonction du nombre d'années de service des salariés et du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière.

Le coût des avantages de retraite est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du taux de rendement prévu des placements des régimes, des taux prévus de croissance de la rémunération, des taux d'inflation prévus et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour le régime. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui est appliquée aux actifs du régime aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs du régime est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime et des variations de la valeur des obligations au titre du régime de retraite à la suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants. Les gains et pertes actuariels relatifs aux anciens régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement lors de la détermination du gain ou de la perte.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée de service restante moyenne estimée des membres couverts par le régime de pension enregistré et le régime de retraite complémentaire restant est de 10,6 ans (10,6 ans en 2025).

ii) Avantages complémentaires de retraite

La Société fournit une assurance vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires à ses employés actifs ou à la retraite. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admis à bénéficier d'une couverture d'assurance vie de base et d'assurance vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admis à bénéficier de prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts. Les coûts des avantages pour les salariés en activité sont passés en charges au fur et à mesure où ils sont engagés. Les coûts prévus pour la retraite sont accumulés et passés en charges de manière égale sur la durée estimative du reste de la carrière de l'employé.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière des membres couverts par des avantages complémentaires de retraite est de 12 ans (11,5 ans en 2025).

iii) Avantages postérieurs à l'emploi

Pour certains salariés ou anciens salariés, la Société est un employeur autoassuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. L'obligation accumulée de la Société au titre des indemnités pour accidents de travail représente le passif non capitalisé pour le coût des indemnités prévues selon le régime autoassuré, qui sont établies et administrées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick et le Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, pour les accidents du travail des salariés actuels et des anciens salariés.

Le coût des indemnités pour accidents de travail est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou du Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de 6 ans (9 ans en 2025).

(f) Comptabilisation des revenus

Les revenus de transport proviennent principalement des tarifs facturés aux utilisateurs des services de traversier, qui comprennent les tarifs pour les véhicules de tourisme et commerciaux, les droits pour les passagers et le supplément de carburant, et sont comptabilisés au moment où les services de traversier sont fournis. Les revenus de transport sont mesurés comme montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange des services de traversier fournis. Les revenus provenant des tarifs représentent une obligation d'exécution unique à laquelle la totalité du prix de

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

transaction est attribuée. Un supplément de carburant, calculé en pourcentage des revenus de transport, est comptabilisé et mesuré sur la même base que les revenus de transport.

Le paiement des tarifs à l'avance lors de la réservation est enregistré à titre de revenus reportés et comptabilisé à titre de revenus lorsque les services de traversier sont fournis.

Les autres revenus de transport sont constitués de frais d'entretien de véhicules comme les frais d'entreposage, le fret, les frais de sécurité, les quais et les surestaries. Les revenus des ventes à bord sont principalement liés aux services aux passagers comme l'hébergement, les restaurants et les ventes des boutiques de cadeaux. Ces revenus sont comptabilisés au moment où les biens ou les services sont fournis au client. Ces revenus sont mesurés comme montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange de services et de biens fournis.

Les types de revenus susmentionnés sont considérés comme des revenus récurrents. Les autres revenus, comme les revenus d'intérêts et les revenus tirés des dérivés, sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et sont considérés comme des revenus non récurrents.

(g) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des charges de fonctionnement sont donc comptabilisées lorsque les biens ou les services sont reçus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, notamment les provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

(h) Charges payées à l'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location. Les charges payées d'avance comprennent également le paiement des taxes sur l'importation d'affrètements pour le NM *Ala'suinu*, qui sont amorties sur la durée du contrat de location.

(i) Conversion de devises étrangères

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours du change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges sont convertis au cours du change en vigueur à la date de la transaction. Les engagements et les éventualités libellés en devises sont convertis au cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change non réalisé qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contre-passation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

(j) Passif éventuel

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date des états

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

financiers et si le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, un passif estimatif est cumulé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes.

(k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé à la meilleure estimation du montant nécessaire à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à la date de clôture lorsqu'il existe une obligation légale pour la Société d'engager des coûts de mise hors service, qu'une transaction ou un événement passé donnant lieu au passif s'est produit, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée. La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, sur la base des renseignements disponibles à la fin de l'exercice. La meilleure estimation d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation incorpore une technique de valeur actualisée, lorsque les flux de trésorerie nécessaires au règlement ou à l'extinction d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation doivent s'étendre sur de longues périodes à venir. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement du Canada et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever la mise hors service ou la remise en état.

Lorsqu'un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un coût correspondant de mise hors service de l'immobilisation est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante et amortie sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les obligations de mise hors service d'immobilisations qui sont encourues progressivement avec l'utilisation de l'actif sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, et un coût de mise hors service correspondant est comptabilisé en charges dans l'exercice. Une obligation de mise hors service peut découler d'une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus en état d'utilisation productive. Dans ce cas, le coût de mise hors service de l'immobilisation est comptabilisé en charges.

La valeur comptable du passif est réexaminée à chaque date de clôture. La Société comptabilise les variations du passif d'une période à l'autre dues à l'écoulement du temps comme une charge de désactualisation. Les variations du passif résultant soit de révisions du calendrier, du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. Une fois que l'immobilisation corporelle concernée n'est plus utilisée de manière productive, les modifications du passif sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. La Société continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les décaissements effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

(l) Incertitude des mesures

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et sur les renseignements sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et sur le montant des revenus et des charges présentées au cours de l'exercice. Les estimations sont établies à partir des meilleurs

renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et elles sont révisées annuellement afin de refléter les nouveaux renseignements obtenus. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

Il existe une incertitude de mesure significative lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important se produise dans le montant déclaré ou communiqué à court terme (dans l'année qui suit la date des états financiers). La direction a déterminé qu'il existe une incertitude de mesure en ce qui concerne les montants déclarés relatifs aux obligations de mise hors service d'immobilisations, l'actif de pension cumulé, qui est composé de l'obligation au titre des prestations déterminées et les actifs au titre du régime de retraite, les passifs éventuels et les durées de vie utile prévues des immobilisations corporelles.

3. ADOPTION DU CADRE CONCEPTUEL ET MODIFICATION DE LA CONVENTION COMPTABLE

a) Adoption de la norme SP 1202, Présentation des états financiers

La Société a adopté, à compter du 1^{er} avril 2026, la norme SP 1202, Présentation des états financiers publiée par le Conseil de la comptabilité du secteur public. Cette nouvelle norme remplace la norme SP 1201 et instaure un cadre révisé pour la présentation des états financiers du secteur public. Les montants des périodes antérieures ont été ajustés conformément aux exigences de présentation des renseignements financiers comparatifs. L'adoption de la nouvelle convention comptable n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus ou des charges. La norme PS 1202 a plutôt modifié la présentation et la structure des principaux états financiers, notamment :

- Les variations suivantes de l'état de la situation financière :
 - déplacement du poste « passifs financiers nets » (anciennement « actifs nets »), vers un état distinct. Le calcul en a également été revu pour correspondre à la différence entre les actifs financiers et les passifs financiers;
 - présentation de deux catégories de passifs : financier et non financier. Un passif financier est un passif dont le règlement devrait s'effectuer au moyen d'actifs financiers existants ou à venir. Un passif non financier est un passif qui ne répond pas à la définition d'un passif financier;
 - mise à jour de la définition des actifs non financiers. Un actif financier est un actif qui pourrait servir à régler des passifs financiers existants ou à financer des activités à venir et qui n'est pas destiné à être consommé dans le cours normal des activités. Un actif non financier est un actif qui ne répond pas à la définition d'un actif financier;
 - réorganisation de l'état de façon à présenter d'abord l'actif, puis le passif, puis le passif net, avec des sous-totaux;
 - division en deux éléments, « excédent cumulé » et « capital-actions émis », de ce qui était auparavant présenté sous la rubrique « excédent d'exploitation cumulé ». Le capital-actions émis était précédemment inclus dans l'excédent d'exploitation cumulé.
- L'ajout de l'état des actifs financiers nets et de la variation des actifs financiers nets, qui présente le calcul révisé des « passifs financiers nets ». Ceci remplace le calcul de la « dette nette » établi à partir de l'excédent d'exploitation, lequel n'est plus utilisé.
- La Société a adopté la présentation facultative de la variation des actifs financiers nets dans l'état des actifs financiers nets et de la variation des actifs financiers nets.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

- La variation de l'excédent d'exploitation cumulé, qui figurait auparavant dans l'état des résultats, est désormais présentée dans l'état des variations de l'actif net.
- L'ajout de l'état des variations de l'actif net, qui comprend un rapprochement de chaque élément du passif net et intègre ce qui figurait auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- Aucune incidence significative sur l'état des résultats ni sur l'état des flux de trésorerie.
- Des renseignements financiers supplémentaires ont été ajoutés concernant le capital-actions émis.

b) Adoption du cadre conceptuel

Parallèlement à l'adoption de la norme PS 1202, la Société a également adopté les révisions apportées au cadre conceptuel. Le cadre conceptuel sert de fondement à l'élaboration des conventions comptables, à la préparation des états financiers et à l'exercice du jugement professionnel. Les principaux éléments du cadre conceptuel sont les suivants :

- caractéristiques des entités du secteur public,
- objectifs des renseignements financiers et rôle des états financiers,
- principes fondamentaux, objectifs et renseignements relatifs aux états financiers,
- éléments des états financiers,
- principes de comptabilisation, de mesure et de présentation des états financiers.

Le cadre conceptuel ne remplace pas les normes particulières, mais il peut aider à comptabiliser les éléments qui ne sont pas couverts par ces normes et à élaborer de nouvelles normes. L'adoption du cadre conceptuel n'a entraîné aucun changement important dans les conventions comptables de la Société ni dans la présentation de ses états financiers. L'adoption de ces normes n'a entraîné aucune modification des conventions comptables établies par l'entité, et aucune modification ne sera nécessaire à l'avenir pour les rendre conformes au cadre conceptuel révisé.

4. SOMME À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA OU PAYABLE À CE DERNIER

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, l'excédent (ou le déficit) de la Société pour un exercice donné diffère selon qu'il est présenté en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

	30 juin 2026 (3 mois)	31 mars 2026 6 (12 mois)
	\$	\$
Somme nette à recevoir, au début de l'exercice	25 959	16 325
Crédits parlementaires reçus au cours de l'exercice	70 787	207 814
Comptabilisés au cours de la période :		
Financement public – exploitation	(21 177)	(164 628)
Financement public – capital	(15 892)	(52 820)
Excédent (déficit) du financement public	33 718	(9 634)
Somme nette à recevoir, à la fin de l'exercice	(7 759)	25 959

5. REVENUS DE TRANSPORTS

Le tableau suivant présente les revenus de transport de la Société par source principale et par type :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Véhicules utilitaires	13 594	13 267
Autre transport	5 346	4 918
Ventes à bord	5 323	5 204
Véhicules de tourisme	2 378	4 401
Supplément pour le carburant	2 305	2 726
Passager	1 535	2 874
Revenu total du transport	30 481	33 390

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2026, le recouvrement net des avantages sociaux futurs des employés était de (2 593) dollars ((1 616) dollars au 30 juin 2025). La Société est en position de redressement puisqu'elle a cessé de cotiser au régime de pension agréé, celui-ci étant en situation d'excédent de capitalisation. Le montant de redressement comprend les coûts du régime de retraite à prestations déterminées de la Société, de l'assurance vie et des prestations de soins de santé et de soins dentaires pour les retraités, ainsi que des indemnités d'accident du travail.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités conformément aux mêmes modalités et conditions que celles qui s'appliquent à des parties non liées. Au cours de la période, la Société a engagé des dépenses de 545 \$ (320 \$ en 2025) auprès d'autres sociétés d'État, ministères et organismes fédéraux. Outre ces transactions, le

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2026

(en milliers)

gouvernement du Canada fournit un financement à la Société, qui est décrit aux notes 2a) et 4. Transports Canada accorde à la Société le droit d'utiliser gratuitement les terres de la Couronne sur lesquelles se trouvent les terminaux. Aucun montant n'a été enregistré puisque la juste valeur du service reçu gratuitement n'est pas mesurable de manière fiable.

8. ÉVENTUALITÉS

Aucun changement n'a été apporté aux éventualités juridiques depuis la fin du dernier exercice terminé. Il n'y a pas eu de nouvelles réclamations qui ont une probabilité de paiement.